

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4160

présenté par

M. Taupiac, M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand,  
M. Mathiasin, M. Naegelen, M. Panifous et M. Saint-Huile

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 5° bis Sa capacité à organiser un maillage territorial d'abattoirs de proximité sur le territoire national pour chaque filière d'élevage concernée, en soutenant notamment le développement de structures multi-espèces ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les abattoirs ont un rôle majeur dans les filières animales et dans la chaîne alimentaire en tant que point de passage obligatoire pour les animaux de rente dont la viande est livrée à la consommation.

Pourvoyeurs de services et d'emplois, ils constituent des acteurs essentiels de l'économie de nos régions.

Un plan d'action global pour consolider le maillage en abattoirs de boucherie au bénéfice des filières de l'élevage et des territoires a été lancé par le gouvernement en juillet dernier.

L'évolution des besoins des territoires montrent l'intérêt de viser à des projets de rénovation et de restructuration pour faire des abattoirs existants des outils, viables financièrement, plus fonctionnel et plus polyvalent en développant le multi-espèces.

Tel est le cas dans le département du Gers. L'abattoir d'Auch – dernier abattoir du département – est aujourd'hui un outil en pleine réinvention en passant du mono au multi-espèce grâce à un travail de fond qui a été mené par les responsables des abattoirs et les éleveurs avec l'appui du préfet du Gers et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce projet de rénovation a renforcé l'activité de cet outil essentiel pour l'écosystème économique et agricole gersois.